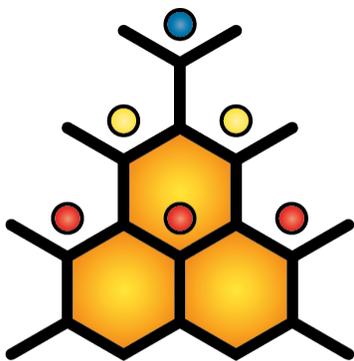


GUIDE AUX PARENTS

2024

-

2025



LE RUCHER

POSITIVISME
OUVERTURE
DÉPASSEMENT



Plusieurs renseignements rassemblés dans ce document sont aussi sur le site Web de l'école : www.lerucher.csp.qc.ca

Nous vous recommandons d'y aller régulièrement afin de voir les nouveautés dans l'accueil, d'y lire la dernière parution de L'Abeille messagère, ainsi que de voir les activités prévues. Si vous avez un souci ou un questionnement, plusieurs ressources et liens y sont également, notamment les informations concernant l'école, l'administration, les enseignants, les professionnels, les membres du personnel, le conseil d'établissement, l'OPP ainsi que le Centre de services scolaire des Patriotes.



TABLE DES MATIÈRES

<p><u>03</u> SECTION ÉCOLE</p>	<p><u>07</u> RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARENTS</p>	<p><u>14</u> TENUE VESTIMENTAIRE</p>
<p><u>15</u> QU'EST-CE QU'ON MANGE?</p>	<p><u>17</u> LES COMMUNICATIONS</p>	<p><u>19</u> MODE DE VIE</p>
<p><u>21</u> M'IMPLIQUER AU SEIN DE L'ÉCOLE</p>	<p><u>24</u> LE PROJET ÉDUCATIF</p>	

SECTION ÉCOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous joindre: École Le Rucher, 1800 rue Savaria Sainte-Julie, Québec J3E 1J9

Site Web: www.lerucher.csp.qc.ca

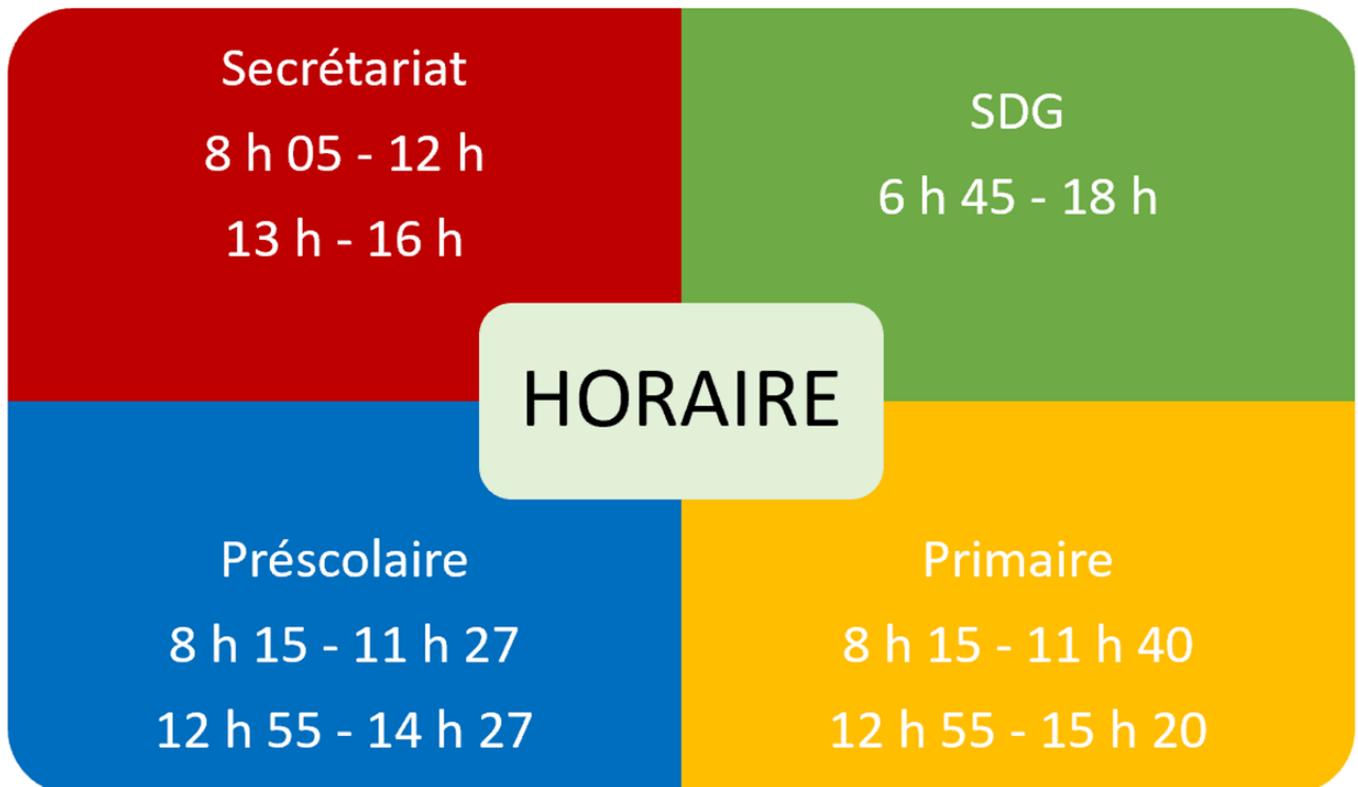
Téléphone : 450 645-2356

Courriel: info.lerucher@cssp.gouv.qc.ca

Service de garde :

Téléphone : 450 645-2356 poste 6

Courriel : garde.lerucher@cssp.gouv.qc.ca



HORAIRE DE LA JOURNÉE

PRIMAIRE

8 h 15	Accueil	
8 h 15 à 8 h 20	Déplacement	5 minutes
8 h 20 à 9 h 20	Période 1	60 minutes
9 h 20 à 10 h 20	Période 2	60 minutes
10 h 20 à 10 h 35	Récréation	15 minutes
10 h 35 à 10 h 40	Déplacement	5 minutes
10 h 40 à 11 h 40	Période 3	60 minutes
11 h 40 à 12 h 55	Dîner	75 minutes
12 h 55 à 13 h	Déplacement	5 minutes
13 h à 14 h	Période 4	60 minutes
14 h à 14 h 15	Récréation	15 minutes
14 h 15 à 14 h 20	Déplacement	5 minutes
14 h 20 à 15 h 20	Période 5	60 minutes

Au primaire: 4,5 heures de spécialités par semaine

PRÉSCOLAIRE

8 h 15	Accueil	
8 h 15 à 8 h 20	Déplacement	5 minutes
8 h 20 à 11 h 27	Cours	187 minutes
11 h 27 à 12 h 55	Dîner	88 minutes
12 h 55 à 13 h	Déplacement	5 minutes
13 h à 14 h 27	Cours	87 minutes

Au préscolaire : 60 minutes de spécialités par semaine

ÉLÈVES MARCHEURS



(qui ne vont pas au service de garde)

L'école offre une surveillance et un encadrement en :

Avant-midi : Les enfants peuvent arriver sur la cour à partir de 8 h 05.

Après-midi : Les enfants peuvent arriver sur la cour à partir de 12 h 45.

Transport des élèves

Pour avoir droit au transport scolaire le matin et le soir, un élève du primaire doit résider à plus de 1,6 km de l'école. Celui du préscolaire à plus de 0,8 km.



DÉBARCADÈRE

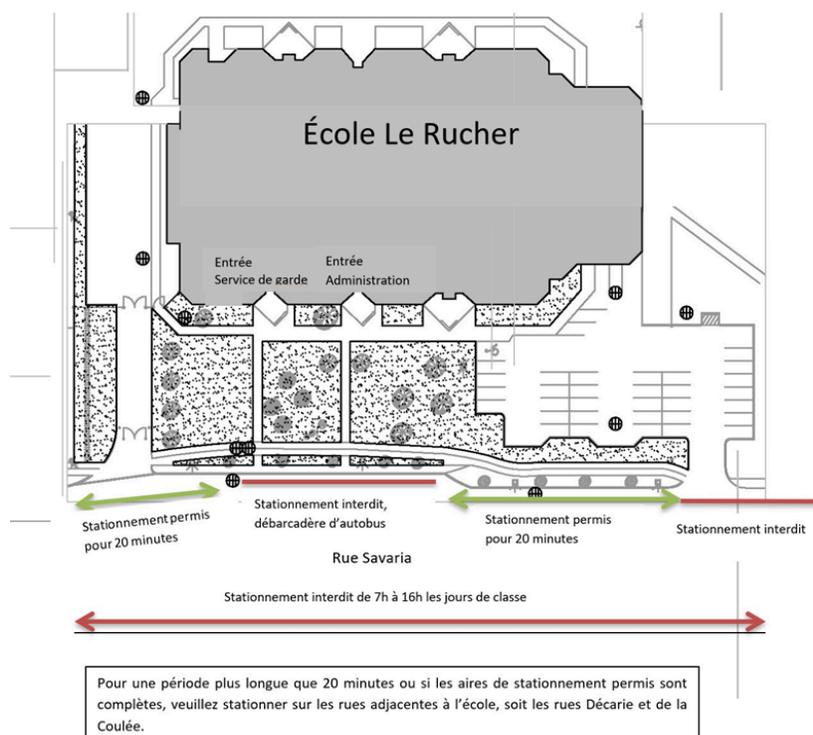
ET SÉCURITÉ POUR TOUS LES ENFANTS

La signalisation aux abords de l'école sert à assurer la sécurité de vos enfants. Nous observons que certains parents font tout de même des manœuvres dangereuses dans cette zone.

NOUS VOUS DEMANDONS :



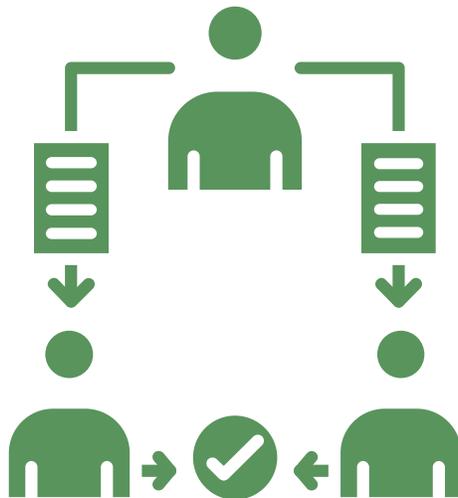
- De ne pas faire de virage en « U », de tourner dans les entrées de maisons privées ou dans l'entrée du stationnement de l'école. Vous pouvez faire le tour par les rues avoisinantes ;
- Nous vous suggérons de déposer les enfants aux intersections où sont situées les brigadières, ainsi vous éviterez la file de voitures stationnées ;
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire descendre les élèves du côté opposé de l'école ou dans la zone du débarcadère d'autobus. C'est une question de sécurité pour vos enfants.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Dans le sens reconnu par le Code civil du Québec, les parents délèguent aux éducateurs une partie de leurs responsabilités à l'égard de l'éducation de leurs enfants. Ils conservent non seulement un droit de regard, mais aussi des responsabilités face à l'école :

- Assurer la fréquentation scolaire de leur enfant et justifier leur absence ;
- Collaborer avec l'école en cas de difficultés ;
- Prendre connaissance des rapports d'évaluation et des travaux de l'élève lorsque cela est requis ;
- Transmettre toute donnée qui assure la sécurité et la santé de l'enfant ;
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités prévues pour les parents.



CHANGEMENTS À L'HORAIRE

Afin d'assurer un climat propice à l'enseignement, les parents qui souhaitent qu'un message ou un objet soit remis à leur enfant, ou les parents qui viennent chercher leur enfant pour une raison ou pour une autre (médecin, dentiste, etc.) sont tenus de se présenter au secrétariat en entrant dans l'école. Le tout dans le but d'assurer la quiétude dans les apprentissages, ainsi que la sécurité dans l'école.

Nous vous invitons à prendre vos rendez-vous (dentistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est que l'école, c'est important !

Les parents qui souhaitent rencontrer un membre du personnel ou de la direction ne doivent pas se présenter à l'école ou dans la cour sans avoir préalablement pris rendez-vous. Il est bon de rappeler que la famille s'adresse d'abord à l'enseignante ou à l'enseignant, pour toute question relative au suivi pédagogique et à la vie scolaire de l'élève.

Notons aussi qu'en cas d'urgence, l'élève peut communiquer avec sa famille par téléphone ; il obtiendra préalablement l'autorisation de son enseignante ou de son enseignant.



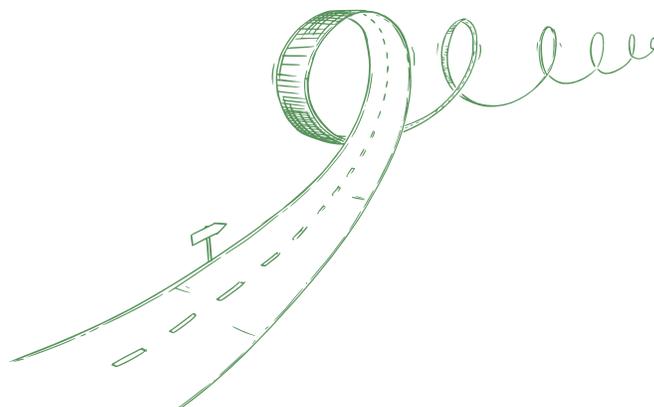
EN CAS D'ABSENCE



Prendre note que toute absence d'un élève doit être transmise à l'école, en précisant le motif d'absence et si possible la durée, et ce, à chaque absence. Veuillez communiquer l'information via le portail Mozaïk avant le début des classes le matin ou le midi si l'absence débute après le dîner. Cette procédure évitera des dérangements au travail, nous facilitera la tâche et assurera une plus grande sécurité grâce à un meilleur contrôle des absences.

Il est à noter que toutes les adresses courriel se trouvent sur le site Web de l'école.

Lors d'une absence causée par un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas responsable des apprentissages vus en classes et non acquis par l'élève. Les enseignants ne donneront pas de travaux à faire pendant l'absence. Au retour, votre enfant pourra reprendre le travail manqué à la discrétion du titulaire. Votre collaboration sera grandement appréciée.



LES RETARDS



Après l'heure officielle du début des cours, toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra obligatoirement utiliser la porte de l'entrée principale et se présenter au secrétariat.

Après quelques retards non motivés, l'école communiquera avec vous afin de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation.

1. Pour commencer, les enseignants feront des rappels sur l'importance d'arriver à l'heure (8 h 15 et 12 h 55). Les bonnes habitudes et les comportements attendus seront enseignés à tous les élèves.
2. Après cette première étape, si un élève accumule de nouveaux retards non motivés (environ trois), le titulaire en informera les parents.
3. Au 3^e retard, l'élève aura une reprise de temps à faire avec son titulaire. Celui-ci aura préalablement communiqué avec le parent par téléphone pour discuter de la situation. Des mesures d'aide et des pistes de solutions pourront être discutées à nouveau.
4. Si les retards continuent après cette intervention, c'est la direction de l'école qui rencontrera l'enfant pour comprendre la situation et pour lui rappeler les attentes de l'école. Il est possible que la direction, pour éviter de déranger la classe, décide que dorénavant, l'enfant intègre uniquement celle-ci à la période suivante lorsqu'il est en retard. Ainsi, l'élève devra rester près de l'administration et faire du travail scolaire en attendant l'autorisation de retourner en classe à un moment qui ne dérange pas.

Vous noterez que les actions décidées sont progressives et que nous souhaitons avant tout que les élèves concernés développent de bonnes habitudes, mais nous devons également assurer un bon climat de travail pour tous.

En terminant, vous n'êtes pas sans savoir que les parents peuvent jouer un rôle déterminant dans la ponctualité de leur enfant. N'hésitez pas à en discuter avec lui et à regarder l'organisation de son temps et ses déplacements vers l'école. Si vous rencontrez des difficultés, il est important d'en parler avec les intervenants de l'école, car nous sommes en mesure de vous guider dans les routines de votre enfant.

OUBLIS DE MATÉRIEL



Toujours pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés dans l'école après la cloche de 15 h 20 (à moins d'une permission spéciale : période de récupération avec l'enseignante ou l'enseignant, etc.) et ne peuvent donc pas revenir chercher du matériel (devoir ou vêtement oublié) après les heures de classe, et ce, même en présence d'un parent.

FERMETURE EN CAS D'URGENCE



- Lors de tempête : Consultez la page Facebook ou le site Web du centre de service des Patriotes : <https://cssp.gouv.qc.ca/> ainsi que les médias habituels.
- Lorsque l'école est fermée, le service de garde l'est également.
- En cas d'évacuation d'urgence : les élèves seront transférés à l'école L'Arpège où vous irez chercher vos enfants. S.V.P., ne pas appeler à l'école.

ACCIDENT OU MALADIE



Si votre enfant manifeste des signes de maladie ou s'il est victime d'un accident que l'on juge important à l'école, la secrétaire de l'école communiquera immédiatement avec vous. Aucun élève ne peut quitter l'école sans que vous en soyez informé au préalable (en l'absence des parents, une personne désignée par ces derniers peut répondre de l'enfant), sauf en cas extrême qui nécessiterait un transport rapide en ambulance et que nous n'ayons pas pu vous rejoindre.

Pour rejoindre l'infirmière :
roxanne.pinard.cisssme16@ssss.gouv.qc

MALADIE CONTAGIEUSE

 **AVISEZ L'ÉCOLE!**

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse ; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CLSC en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus d'informations et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes.

Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, etc., discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et s'il vous plaît nous en aviser. La vaccination et l'hygiène : les meilleurs moyens de prévention.

En tant que parent, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu.

Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'Haemophilus influenza de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin contre le virus du papillome humain est également disponible. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.

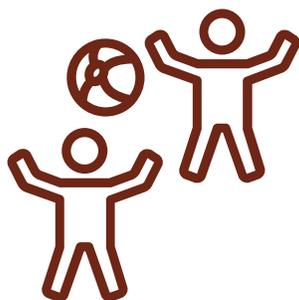
Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses. Se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc., sont des actions simples qui visent tous les individus sans exception, puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

Liste des maladies à être signalées par les parents à la direction de l'école : Coqueluche, diphtérie, érythème infectieux (5e maladie), gale, hépatite, impétigo, méningite, oreillons, pédiculose (poux), rougeole, tuberculose, varicelle (picote), rubéole.

Note : Il est souhaitable que votre médecin vous remette le diagnostic inscrit sur une feuille de prescription signée s'il s'agit de la varicelle. Cette feuille sera acheminée à l'infirmière scolaire par l'intermédiaire de l'école.

EXEMPTIONS DES RÉCRÉATIONS ET DES JEUX EXTÉRIEURS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé et les activités prévues. Dans cette perspective, nous croyons que les élèves devraient prendre leur récréation à l'extérieur. Seuls les élèves présentant un handicap sérieux ou relevant d'une opération récente ou d'une incapacité spécifique (papier du médecin requis) se verront octroyer la permission de prendre leur récréation à l'intérieur.



ÉDUCATION PHYSIQUE

Maternelle, 1ère et 2ème année	3ème, 4ème, 5ème et 6ème année
<p>Il est fortement suggéré de vêtir convenablement votre enfant (souliers de course, manches courtes, aucun denim, pas de sandales) le matin pour son cours d'éducation physique. Ainsi, en évitant de voir ces derniers se rendre au vestiaire, nous gagnerons un temps précieux au gymnase.</p>	<p>Doit obligatoirement avoir un chandail pour se changer après son cours.</p> <p>Avoir une paire de souliers de course en bon état.</p> <p>Aucun soulier ouvert et aucune sandale au gymnase.</p> <p>Aucun vêtement en denim (jeans).</p>
<p>Tous les bijoux et accessoires étant susceptibles de causer des blessures ou d'être brisés devraient être laissés à la maison ou dans le pupitre de l'élève.</p> <p>Afin de faciliter sa participation dans un cadre sécuritaire, il serait souhaitable que les élèves avec des cheveux longs attachent ces derniers lors des activités au gymnase.</p>	

TENUE VESTIMENTAIRE

L'école, pour respecter son caractère de lieu public, exige que le torse soit couvert complètement (pas de bretelles spaghetti, pas de ventre, ni de nombril à l'air). Les jupes et pantalons courts doivent arriver au moins à la mi-cuisse. Les vêtements portés doivent permettre un confort suffisant pour que l'élève puisse jouer sans entrave.

Il faut aussi, bien sûr, continuer à éviter les vêtements porteurs de messages qui vont à l'encontre des valeurs éducatives prônées par l'école primaire que nous sommes. Prohibition totale de messages violents, sexistes et sexuels de même que de consommation inappropriée (publicité de bière, de drogue, de cigarette ou autre du même genre).

En hiver, les bottes sont obligatoires et l'enfant doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur : cela assure une plus grande propreté dans l'école et améliore les conditions d'hygiène. La chaussure doit permettre à l'enfant de jouer sans risque de se blesser ou de nuire au développement du squelette et de la musculature (attention aux talons hauts et aux semelles plate-forme).

Lors de jours de pluie ou de dégel, quelques enfants se retrouvent accidentellement avec les vêtements trempés. Il serait alors suggéré que chaque enfant laisse dans son casier des vêtements de rechange pour pallier à ces inconvénients. Veuillez vous assurer que les enfants soient vêtus, en tout temps, en fonction des conditions climatiques.



JOUETS ET OBJETS DE VALEUR

Nous désirons vous rappeler que l'école ne se tient pas responsable des articles ou objets que l'élève apporte à l'école. Que ce soit pour un bris ou un vol, vous devez avoir recours à vos assurances personnelles.



QU'EST-CE QU'ON MANGE?

COLLATIONS

À l'école Le Rucher, nous privilégions les collations santé et nutritives en évitant les bonbons, chocolats, croustilles et autres aliments ne contenant que des calories vides.

Voici quelques suggestions intéressantes :

- Fruits (frais, salade de fruits et compotes de préférence non sucrées) ;
- Légumes ;
- Produits laitiers (yogourts et fromages) ;
- Craquelins (de préférence à grains entiers) ;
- Muffins de type maison.

DÎNER

Traiteur scolaire: Merenda

Merenda est une entreprise existant depuis 1996 et spécialisée dans la confection et la livraison de repas destinés aux enfants. Leur mission est d'offrir à leur clientèle un service hors pair. Pour cela, ils déploient tous les efforts nécessaires pour offrir des repas de qualité, sains et appréciés des enfants.

Manger sainement, c'est important ! Visitez leur site Web ici : **Traiteur Scolaire: Montréal, Rive-Nord et Rive-Sud | Merenda**

Manger sainement, c'est important pour eux. C'est pourquoi ils offrent :

- Des repas sains, nutritifs et équilibrés (Guide alimentaire canadien) ;
- Des repas servis chauds à l'école ;
- Deux possibilités de portions disponibles ;
- Six possibilités de menus quotidiens variés, dont une option végétarienne ;
- Ajustés selon les tendances du marché et les saisons ;
- Des thématiques permettant aux enfants de s'éveiller aux cuisines du monde ;
- Commande et paiement en ligne facile et rapide ;
- Un excellent rapport qualité-prix.



ALLERGIES ALIMENTAIRES

Dans le but de protéger les enfants et éducatrices qui souffrent d'allergies alimentaires, il est fortement recommandé de ne pas fournir les aliments suivants : arachides, beurre d'arachides, noix et fruits de mer ou autres produits contenant ces aliments.

Par mesure de sécurité, aucun échange de nourriture entre enfants n'est permis.

N.B. : Toutes les collations pour la classe doivent être placées dans le sac d'école.



QUELQUES LIENS INTÉRESSANTS

Pratico-Pratiques : 40 recettes pour la boîte à lunch

Naître et grandir: Boîte à lunch pour l'école ; Comment faciliter la tâche?

Guide alimentaire canadien : Savourez une variété d'aliments sains tous les jours



Vérifiez si vous recevez ces courriels dans votre boîte de réception ou dans les indésirables.

LES COMMUNICATIONS

Vous recevrez des communications de la part de:

ÉCOLE LE RUCHER

(administration et direction)

1. L'Abeille messagère (journal mensuel), pour tout ce qui se passe dans l'école, les bons coups des élèves, les activités à venir, les dates importantes, etc. ;
2. Les informations provenant de la ville à vous transmettre ;
3. Les courriels importants où il y a des actions à prendre ou des éléments.

info.rucher@cssp.gouv.qc.ca



SDG ÉCOLE LE RUCHER

(service de garde)

1. Lorsque cela concerne l'inscription au service de garde ou des journées pédagogiques ;
2. Des informations spécifiques au service de garde ;
3. La facturation concernant les dîneurs et le service de garde.

garde.lerucher@cssp.gouv.qc.ca



OPP, LE RUCHER

(organisme de participation des parents qui s'appelle BENEVOLUS)

1. Lorsque vous vous êtes inscrits pour faire du bénévolat (sondage envoyé en septembre) ;
2. Courriels concernant certaines campagnes de financement ;
3. Vous pouvez vous inscrire sur la page Facebook de Bénévolus : École Le Rucher Sainte-Julie : Bénévolus*.

* Ce groupe est géré par les membres de l'OPP.

opp-271.rucher@cssp.gouv.qc.ca



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

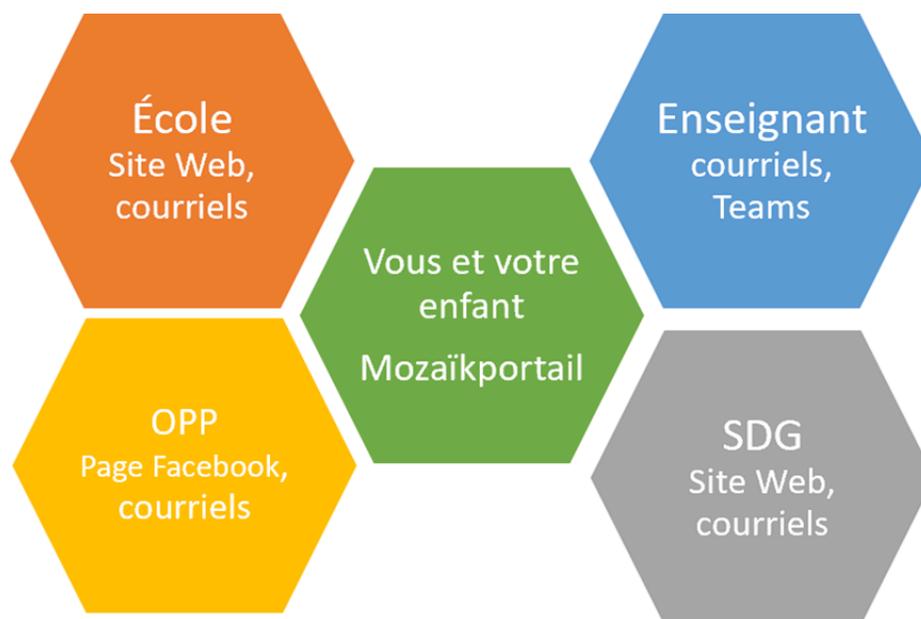
(CSSP)

1. Lorsqu'il y a des nouvelles du gouvernement ou des informations concernant l'ensemble des écoles de la région ;
2. Tout ce qui est en lien avec les inscriptions ;
3. Vous pouvez aussi retrouver les infos-parents du CSSP sur le site Web de l'école dans la section « Les incontournables » sur la page d'accueil.

info@cssp.gouv.qc.ca



RENSEIGNEMENTS, INFORMATIONS ET RESSOURCES



BÉNÉVOLUS : École Le Rucher Sainte-Julie*

Vous serez mis au courant (en plus des courriels provenant de l'école) des campagnes de financement, des activités de l'école, etc.

* Ce groupe est géré par les membres de l'OPP.



Portail parent de Mozaïk (site Web ou app. pour mobile)

Un mot de passe vous sera envoyé par l'école pour y accéder la première fois. Vous y trouverez vos comptes à payer pour le service de garde, ainsi que pour le matériel scolaire et les activités. Vous pourrez y voir les bulletins et la première communication, procéder à l'inscription à l'école et au service de garde, de même que la gestion des absences.



Le Centre de services scolaire des Patriotes

Sur le site Web du CSSP <https://cssp.gouv.qc.ca/>, vous pourrez aller consulter dans la section « ressources parents », de l'information qui pourra vous aider sur plusieurs aspects. Vous pouvez également avoir accès au calendrier scolaire. Vous y retrouverez aussi de l'aide pour formuler une plainte ou avoir accès au protecteur de l'élève.



MODE DE VIE

En cas d'intimidation

Dans un premier temps, vous pouvez en parler à l'enseignante, à l'enseignant, à l'éducatrice ou à l'éducateur du service de garde. Si le problème ne se règle pas, vous pouvez contacter la direction. Vous pouvez consulter en tout temps le document : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site Web de l'école.

Chers parents,

Notre école, incluant notre service de garde, est un lieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaire pour vivre en société.

Les règles énoncées dans le mode de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Le Rucher évoluent dans un climat sain et sécuritaire. Nous voulons ressentir la joie, le calme, l'harmonie et le bien-être autant pendant les heures de classe que pendant les heures du service de garde.

Les comportements attendus correspondent à l'âge des enfants et ils sont enseignés afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application. Les adultes accompagnent les élèves dans le développement des bons comportements. Les interventions sont toujours éducatives. La cohérence, la cohésion et la collaboration de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents et membres du personnel) sont primordiales et permettent l'actualisation du plein potentiel de chaque élève.

Nous sommes convaincus que :

- Un milieu bienveillant, ordonné, harmonieux, encadrant et sécurisant où règne le calme est essentiel à la réussite éducative. La sécurité, le respect de soi, des autres et de l'environnement demeurent la base de nos interventions. La tolérance envers les différences individuelles est valorisée ;
- L'engagement de chaque individu constitue la clé de la réussite pour tous nos élèves ;
- La mise en place de ce nouveau mode de vie permettra à tous de vivre les valeurs de l'école : se dépasser et de faire preuve d'ouverture tout étant en positif.

Pour ce faire, la collaboration des petits et des grands, sans oublier les parents, est incontournable. Chacun apprend à développer son sens des responsabilités dans le respect de soi, des autres et de son environnement. Le service de garde est un complément à la vie de l'école. Le jeu exerce un rôle central au même titre que l'académique. La garde scolaire complète donc les services éducatifs de l'école et contribue directement à la réalisation de la mission.

Avec notre nouveau mode de vie, chacun : **Ose, souris, grandis !**

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Il est interdit à un élève d'avoir en sa possession un appareil électronique (cellulaire, tablette, iPod, montre intelligente, écouteurs, ou autres appareils mobiles personnels) à l'école et sur le terrain extérieur.

Après entente avec la direction, des exceptions sont possibles :

- Si l'utilisation est prévue par un éducateur pour un projet pédagogique particulier;
- Si l'état de santé d'un élève le requiert;
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

Un élève qui ne respecterait pas cette règle, pour la première fois, verra automatiquement son appareil saisi par l'éducateur. L'appareil sera remis à l'enfant à la fin de la journée et un téléphone sera fait aux parents pour les informer de la situation.

Lors de tout nouveau non-respect, l'appareil sera confisqué et remis à la direction. Les parents devront se présenter à l'école pour récupérer le-dit appareil.



M'IMPLIQUER AU SEIN DE L'ÉCOLE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Chaque parent est invité à participer à l'assemblée générale annuelle en début d'année afin d'en apprendre un peu plus sur l'école, et sur ce que l'OPP et le CÉ ont fait et voté durant l'année précédente. C'est l'occasion de venir choisir les membres parents qui vous représenteront au conseil d'établissement ou de vous présenter vous-même pour faire partie de l'OPP ou du CÉ.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

Le principal rôle du conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu, et sur cette base, d'adopter un projet éducatif.

Par ailleurs, un grand nombre de décisions doivent être soumises au conseil d'établissement, pour adoption ou approbation, par la direction de l'école.

Le conseil d'établissement doit informer annuellement son milieu des services offerts par l'établissement et il doit rendre compte de leur qualité.

L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP BÉNÉVOLUS)

L'organisme de participation des parents (OPP) a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant. Les parents-bénévoles membres de l'OPP de chaque école réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ils peuvent par exemple organiser des campagnes de financement pour soutenir le projet éducatif de l'école. L'OPP peut également donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lesquelles parents du conseil d'établissement sont consultés. Les décisions concernant l'existence et le fonctionnement de l'OPP se prennent à l'assemblée générale des parents de chaque établissement, en septembre. À cette occasion, les membres y sont élus.

COMMENT FAIRE PARTIE...

DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble des parents de l'école est invité à venir participer à l'AGA (assemblée générale annuelle). C'est lors de cette assemblée, en septembre, que sont élus les membres parents. Comme un mandat est d'une durée de deux ans, généralement la moitié des postes sont à combler.

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le ministère de l'Éducation a développé un programme de formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement. L'implantation d'une formation obligatoire fait partie des principaux changements apportés à la nouvelle gouvernance scolaire au Québec. Elle réaffirme l'importance de soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, dans l'intérêt de tous les élèves.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Une fois élus, les membres devront :

1. Être présent, préparé et vouloir participer activement aux réunions (il y a un minimum de cinq réunions par année);
2. Lors de la première rencontre, les membres parents seront élus pour un mandat d'un an pour les postes de présidente, vice-présidente et représentante au comité de parent ;
3. Faire la formation obligatoire du gouvernement.

COMMENT FAIRE PARTIE...

DE L'OPP (BÉNÉVOLUS)

Vous devez être présent lors de l'AGA. Si ce n'est vraiment pas possible, une lettre doit être envoyée à l'adresse courriel de l'OPP soit : opp-271.rucher@csp.qc.ca , au plus tard le jour précédant la tenue de l'assemblée.

Nous sommes une belle équipe de parents qui veulent soutenir l'école dans le plaisir. Vous avez envie de vous impliquer et vous aimeriez nous aider à concrétiser plusieurs projets?

Venez nous rejoindre!

LES EXIGENCES DE L'OPP

Il y a environ six rencontres par année durant l'année soit via Teams ou en présentiel:

- Vous devez être disponible de jour à l'occasion;
- Vous n'êtes pas obligé de participer à toutes les activités.

BÉNÉVOLAT À L'ÉCOLE

Au début de l'année scolaire, l'OPP envoie à tous les parents, via le courriel de l'école, un sondage pour le bénévolat. Vous pourrez y inscrire vos disponibilités, vos préférences comme type d'activités, etc. Par la suite, vous serez contactés en cas de besoin.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE



Vos enfants ont le privilège de fréquenter la bibliothèque de l'école Le Rucher. Ils peuvent emprunter deux livres par semaine.

Tous les élèves qui empruntent des livres sont responsables de l'intégrité et de la propreté de ces livres. Ils doivent en prendre grand soin et les manipuler correctement.

Le prêt des livres est d'une période d'une semaine. En cas d'oubli d'un ou de plusieurs livres, l'enfant recevra un avis de retard. À la troisième semaine de retard, le ou les livres non retournés seront considérés comme perdus et vous seront facturés. Il en est de même pour les livres abîmés qui vous seront retournés à la maison avec la facture du livre.

Si un livre est abîmé, l'élève doit en aviser la responsable.

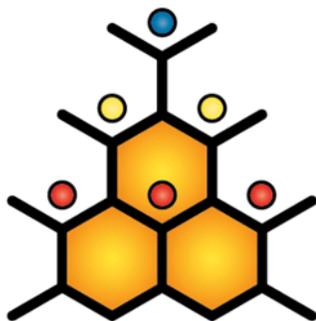
PROJET ÉDUCATIF



2023

-

2027



LE RUCHER

**POSITIVISME
OUVERTURE
DÉPASSEMENT**



PRÉSENTATION DE NOTRE PROJET ÉDUCATIF

L'équipe-école Le Rucher est reconnue pour son désir d'implication et son souhait d'être une équipe collaborative. Notre projet éducatif étant au cœur de nos actions quotidiennes, il était donc impensable que sa création se fasse sans la participation active de notre personnel. Le travail a commencé au printemps 2023 par un exercice important sur les valeurs de l'école. Les comportements attendus, autant pour les élèves que le personnel, ont été définis. C'est aussi à ce moment que nous avons déterminé notre mantra: ose, souris, grandis ! Dès le début de l'année scolaire 2023, le travail s'est poursuivi. Nos zones de vulnérabilités ont été identifiées et nous nous sommes fixé des objectifs en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite de notre centre de services scolaire. Cela nous a permis de bâtir un projet éducatif à notre couleur qui sera à même d'améliorer la réussite de nos élèves.

OSE

SOURIS

GRANDIS



MISSION, VISION, VALEURS ET ENGAGEMENTS

MISSION DE L'ÉCOLE

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

L'article 36 de la Loi sur l'instruction publique

VISION

Le Rucher
vise à devenir une école
apprenante, un lieu
d'échanges positifs empreint
d'ouverture et de
dépassement où chacun ose,
sourit, grandit vers sa
réussite.

VALEURS

Positivisme : Je fais preuve de positivisme lorsque je choisis de trouver le meilleur dans chaque situation.

Ouverture : Je fais preuve d'ouverture lorsque je prends conscience de l'autre et de ce qui m'entoure à travers mes paroles et mes gestes bienveillants.

Dépassement : Je fais preuve de dépassement lorsque j'ose et je prends des moyens concrets pour atteindre un objectif.